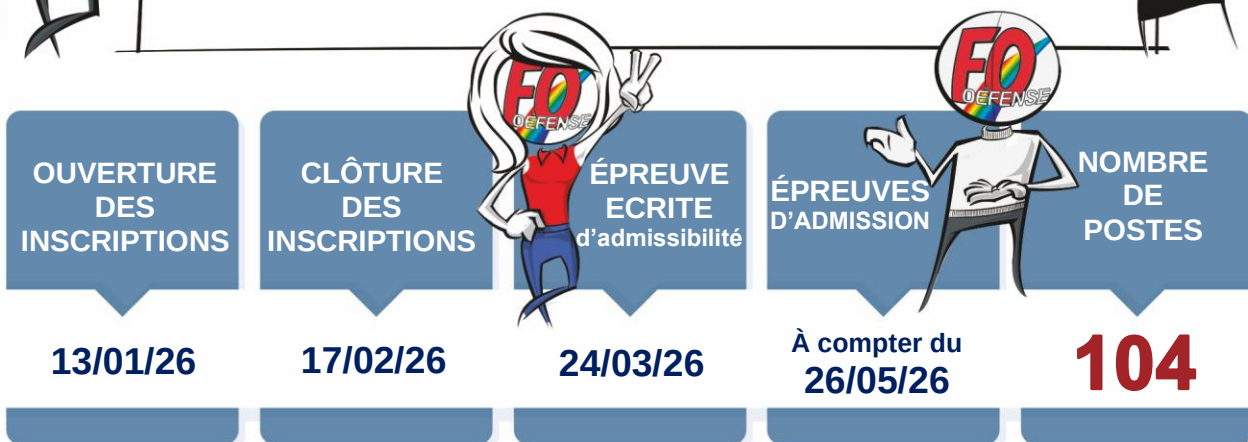




2026



Concours ATPMD2



Un arrêté du 19 décembre 2025 autorise l'ouverture de concours internes et externes pour le recrutement d'agents techniques principaux du ministère de la défense de 2^e classe au titre de l'année 2026.

L'organisation de ces concours est à la charge des centres ministériels de gestion (CMG) de Lyon, Bordeaux, Metz, Rennes, Saint-Germain-en-Laye et Toulon.

Le nombre total de postes offerts est fixé à **104** dont **69** pour les concours externes et **35** pour les concours internes, répartis par CMG, par branche d'activité et spécialité de la manière suivante :

CMG	Branches d'activités	Spécialités	Nombre de postes		
			Externe	Interne	Total
Bordeaux	Maintenance, conduite et utilisation des équipements	Imprimerie	2	1	3
	Logistique	Magasinage - gestion des stocks	3	1	4
	Métiers de la restauration, hébergement - loisirs	Métiers de l'alimentation et de la restauration	2	1	3
	Textiles	Bourrellier - tapissier - sellier	3	2	5
	Total Bordeaux		10	5	15
Lyon	Logistique	Magasinage - gestion des stocks	4	2	6
	Métiers de la restauration, hébergement - loisirs	Métiers de l'alimentation et de la restauration	3	1	4
	Total Lyon		7	3	10

... / ...

RECRUTEMENT



CMG	Branches d'activités	Spécialités	Nombre de postes		
			Externe	Interne	Total
Metz	Conduite de véhicules	Conduite de véhicules de tourisme, de transports en commun et de poids lourds	2	1	3
	Logistique	Magasinage - gestion des stocks	4	2	6
	Métiers de la restauration, hébergement - loisirs	Métiers de l'alimentation et de la restauration	3	2	5
	Sécurité des bâtiments	Sécurité, gardiennage	3	1	4
	Total Metz		12	6	18
Rennes	Maintenance, conduite et utilisation des équipements	Opération en pharmacie industrielle	3	1	4
	Conduite de véhicules	Conduite de véhicules de tourisme, de transports en commun et de poids lourds	2	1	3
	Logistique	Magasinage - gestion des stocks	10	5	15
	Métiers de la restauration, hébergement - loisirs	Métiers de l'hébergement - loisirs	2	1	3
		Métiers de l'alimentation et de la restauration	3	2	5
	Sécurité des bâtiments	Sécurité, gardiennage	3	2	5
	Total Rennes		23	12	35
Saint-Germain-en-Laye	Déploiement, exploitation et maintenance des SIC - filière télécommunication	Montage, exploitation, maintenance et assistance des installations et matériels de télécommunications	2	1	3
	Déploiement, exploitation et maintenance des SIC - filière informatique	Entretien et maintenance des matériels informatiques	4	2	6
	Métiers de la restauration, hébergement - loisirs	Métiers de l'alimentation et de la restauration	3	2	5
	Sécurité des bâtiments	Sécurité, gardiennage	2	1	3
	Total Saint-Germain-en-Laye		11	6	17
Toulon	Logistique	Magasinage - gestion des stocks	3	2	5
	Métiers de la restauration, hébergement - loisirs	Métiers de l'alimentation et de la restauration	3	1	4
	Total Toulon		6	3	9
Total concours			69	35	104

Le formulaire d'inscription doit être complété sur la plateforme des concours à l'adresse suivante : <https://admissio.defense.gouv.fr> .

Voir l'arrêté sur Légifrance : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000053096273> .

... / ...



RECRUTEMENT



FO rappelle son attachement indéfectible au statut général et aux statuts particuliers de la Fonction publique. À l'heure où le mode de recrutement par concours tend à s'affaiblir pour cette catégorie de personnels, FO réaffirme avec force qu'il doit rester la règle et être pleinement privilégié.

La filière technique, historiquement implantée au sein de ce ministère, doit être reconnue à sa juste valeur et bénéficier d'une véritable politique de ressources humaines ambitieuse, fondée sur la revalorisation et la reconnaissance des compétences. Or, malgré une progression des effectifs constatée depuis deux ans, le nombre de postes proposés aux concours 2026 demeure largement insuffisante.

Par ailleurs, s'agissant des spécialités, une fois encore, toutes ne sont pas ouvertes au recrutement : seules 10 spécialités sur les 35 prévues par le statut sont proposées, ce qui est inacceptable.

Seul le CMG de Saint-Germain-en-Laye recrute des ATPMD2 dans les 2 spécialités Télécom et Informatique. FO a toujours porté le raisonnement selon lequel des techniciens de catégorie B ou C dans un centre, un service, une équipe, faisaient le même métier et les mêmes tâches de niveau II ! Le CND en Ile de France doit entendre cet argumentaire porté depuis des années et admis par l'ex-DIRISI.

Le recrutement d'ATPMD2 dans la spécialité « Sécurité, gardiennage » pose un problème statutaire et de déontologie des corps, si ces agents sont mis dans l'obligation d'être armés pour exercer leur métier...

La spécialité RHL connaît de réelles difficultés : absence de passerelles vers le corps des TSEF, postes de gérant peu ouverts au personnel civil, et manque de prise en compte des conducteurs souhaitant poursuivre leur activité après un changement de corps. Oui, l'avancement est essentiel, mais il doit s'accompagner d'un poste adapté et du respect du parcours professionnel.

Les agents de la catégorie C méritent une stratégie claire, une reconnaissance forte et une politique RH cohérente.

Les exigences croissantes de recrutement nécessiteraient d'être accompagnées d'une amélioration indicielle.

FO DÉFENSE sera au RDV pour défendre les agents, leurs parcours et leurs statuts.

Paris, le 6 janvier 2026

